

*Date de dépôt : 10 avril 2018*

## Rapport

**de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Eric Stauffer, Jean-Marie Voumard, Sandra Golay, Daniel Sormanni, Christian Flury, Florian Gander, Thierry Cerutti, Pascal Spuhler, André Python, Danièle Magnin, Ronald Zacharias, Jean Sanchez, Sandro Pistis, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, François Baertschi : Stop à l'énergie fossile, sauvetage du patrimoine suisse en énergie hydroélectrique !**

### Rapport de M. Cyril Aellen

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève a étudié le projet de motion lors de ses séances des 29 avril, 16 septembre, 7 octobre, 18 novembre et 2 décembre 2016 ainsi que du 3 mars 2017 sous les présidences successives de MM. Olivier Cerutti et Daniel Sormanni.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a procédé à l'audition des personnes suivantes :

- M. Michael Wider, direction Generation, Deputy CEO d'ALPIQ;
- M. René Duvillard, directeur général de l'office des bâtiments, accompagné de M. Vladan Schroeter, directeur de l'ingénierie et l'énergie ;
- M. Olivier Epelly, directeur de l'OCEN, accompagné par M<sup>me</sup> Myriam Garbelly, adjointe à la direction de l'OBA.

**Objectif de la motion :**

La motion M 2320 invite le Conseil d'Etat

- à donner instruction aux SIG de racheter au meilleur prix le barrage de la Grande Dixence ;
- à donner mission aux SIG de racheter certaines installations hydroélectriques en Suisse au meilleur prix ;
- à demander au Conseil fédéral de taxer l'importation d'énergie fossile en Suisse dans l'objectif de favoriser la production d'énergie renouvelable en Suisse.

**Présentation de la motion par M. Daniel Sormanni, auteur, en remplacement de M. Eric Stauffer, absent**

M. Sormanni indique que c'est la même problématique que la motion M 2329. Il convient de se référer aux explications données par M. Alberto Velasco à ce sujet, qui ont fait l'objet d'un rapport de M. Christian Flury (M 2329-A). L'auteur ne veut pas que la Suisse perde la propriété de ces barrages. Il explique que sa motion diffère toutefois de celle de M. Velasco, car elle prévoit que ce sont uniquement les SIG qui rachèteraient les barrages. L'énergie hydraulique n'est pas intéressante au niveau du prix, car le prix du marché est bas en raison de la concurrence des énergies « sales » (charbon) ; l'hydraulique est alors un investissement à long terme.

Il relève que l'Etat avait investi 66 milliards dans les banques et que de ce fait, il peut mettre 400 millions dans les barrages.

Aux inquiétudes de députés refroidis par les investissements passés dans l'éolien, M. Sormanni répond que l'éolien, c'était du vent ; aujourd'hui, il n'y a toujours pas d'éoliennes en place qui ont été financées par les SIG. Au niveau des barrages, il affirme que ça fonctionne et que c'est déjà en place ; à terme, il pense que les prix vont se stabiliser et que l'énergie hydraulique redeviendra attractive. Aujourd'hui, le prix de l'hydraulique vaut le double de l'énergie la moins chère.

Sur question, M. Sormanni répond qu'il faut acheter les barrages avec toutes les installations, car, sans ça, il n'est pas possible de les faire fonctionner.

Un député a relevé que beaucoup de personnes disent que le prix de l'électricité va augmenter, alors qu'il n'est pas possible de le prévoir.

M. Sormanni admet qu'il n'est pas possible de prévoir les prix futurs de l'électricité. Sur question, M. Sormanni a précisé que, si seul est mentionné le barrage de la grande Dixence, c'est parce que c'est le fleuron des barrages. Il

précise qu'il est également mentionné la possibilité d'en acheter d'autres ; le but est de savoir s'il est possible de faire ces achats et combien cela coûterait.

### **Audition de M. Michael Wider, deputy CEO d'ALPIQ**

M. Wider est deputy CEO du groupe ALPIQ et, à ce titre, il siège dans plusieurs conseils d'administration, notamment Swissgrid SA. Il préside aussi le conseil d'administration de HYDRO Exploitation SA, de Nant de Drance SA ou encore de Grande Dixence SA.

M. Wider a mentionné l'historique d'ALPIQ. Elle faisait partie, à l'époque, des coopératives de production. Celles-ci avaient pour but de fournir de l'énergie électrique aux actionnaires et de vendre l'éventuel surplus sur le marché, au meilleur prix. Depuis lors, beaucoup de choses ont changé. Après les tentatives d'ouverture du marché, tout a basculé. A ce titre, M. Wider a précisé qu'il ne fait pas partie des gens qui prônent que tout irait mieux avec une ouverture du marché. Il poursuit en indiquant que, en Suisse, on produit aujourd'hui pour approximativement 6 centimes le kWh, ce qui ne permet aucunement d'avoir un *business model* durable. En effet, considérant qu'Alpiq dispose de 5,5 milliards de kWh produits issus de la force hydraulique, la perte serait colossale si elle devait fermer les yeux sur 2 centimes par kWh. Inévitablement, poursuit M. Wider, il a fallu élaborer des plans pour faire des économies. Le programme d'économies a permis de réduire les coûts, mais on approche fatalement vers la limite au niveau des coûts supportables. Un autre plan donc, consiste à vendre 49% du portefeuille énergétique hydraulique ; c'est ce que fait Alpiq.

M. Wider détaille les particularités de cette vente : ce ne sont pas les aménagements qui sont vendus. Alpiq participe à 18 sociétés de partenaires. Ce sont ces dernières qui produisent les 5,5 milliards de kWh (= 5,5 TWh) d'électricité précédemment mentionnés. L'entreprise est actuellement en train de constituer une *sub-holding* en dessous d'Alpiq Holding SA, qui, elle, détiendra toutes ces sociétés, et qui gèrera les 5,5 TWh d'énergie hydroélectrique. 49% de cette société sont donc mis à la vente pour des investisseurs financiers électriques. M. Wider souligne que ce processus est en cours. En janvier de cette année, le projet a été présenté à tous les actionnaires d'EOS Holding SA et à des actionnaires suisses alémaniques. Le processus a plus officiellement démarré en avril, lorsqu'un large public a été prié, par courrier, de s'annoncer en cas d'intérêt, par une *non-binding offer*, une offre non liante. Il y a des intéressés. M. Wider fait savoir que les négociations sont en cours et qu'un *data room* très vaste et complet a été ouvert pour que l'acquéreur puisse se faire une idée du contenu du portefeuille. Certains interlocuteurs sont particulièrement intéressés, ceux-là devront soumettre une

offre liante, qui précédera la discussion concrète du prix. Puis, jusqu'à la fin de la concession, un chemin sera fait avec ce partenaire de la *sub-holding*. M. Wider n'entre pas dans les détails, mais informe brièvement que la *sub-holding* détiendra 14 sociétés, non pas 18.

Sur question à propos des résultats d'Alpiq, M. Wider explique qu'une correction de valeur de 5,5 milliards de francs avait dû être faite dans le bilan à l'époque. Puis, lors de la fusion d'EOS avec Atel, il y a eu des évaluations des actifs d'EOS, dont l'apport était des actifs en nature. M. Wider poursuit avec une anecdote en lien avec les normes comptables IFRS. En 2000, la société d'audit Ernst & Young disait de la Grande Dixence qu'elle n'avait aucune valeur ; c'est ce qui est aussi mentionné dans la motion sous l'appellation « Investissements Non Amortissables ». Or, sept ans plus tard, la même société lui attribue une valeur de 2 milliards. Dans le bilan, ces changements créent des décalages inévitables. M. Wider spécifie que la question n'a rien à voir avec Ernst & Young et que n'importe quel groupe d'audit financier aurait dit la même chose. De même, M. Wider expose que le Nant de Drance est évalué tout à fait différemment aujourd'hui, comparé à l'an dernier. Cela tient au fait que, sur le marché, la différence entre le prix de l'énergie en ruban et de l'énergie de pointe s'est ouverte. Le calcul est fait sur un large horizon de temps, ce qui résulte aussi en de gros chiffres.

M. Wider donne quelques chiffres. Le chiffre d'affaires de l'entreprise a été de 7 milliards, elle occupe 7800 personnes dont 6000 qui travaillent directement dans les services. Heureusement, le résultat obtenu au semestre était positif et opérationnellement intéressant, car, pour une fois, il n'y avait pas eu de conversion de valeurs à effectuer. M. Wider espère que ce sera pareil en fin d'année, mais il sait que ce sont des choses qui lui échappent totalement. Si les prix chutent, la conversion de valeurs devra être faite. M. Wider poursuit et explique qu'un bilan d'ouverture de la fusion a été établi, faisant ressortir une dette nette de 4 milliards. M. Wider insiste sur le fait qu'une dette nette est constituée de la dette, diminuée du cash. La dette effective est donc bien plus grande. M. Wider espère aussi que la dette va être grandement réduite en 2016.

M. Wider pense bien que la fusion de 2008-2009 était justifiée. Il voit d'un bon œil le fait que cela reste en Suisse romande. Cela étant dit, il s'est agi d'une énorme hypothèque pour la société. M. Wider souligne que tout le plan de la fusion était fondé sur l'idée que tout allait pour le mieux et que les prix allaient encore légèrement grimper. La situation est pourtant devenue ce qu'elle est aujourd'hui. En tant que manager, M. Wider pense qu'il faut agir en entrepreneur responsable et tout faire pour préserver les 7800 postes de travail. De même, il y a non seulement la valeur sociétaire à préserver – les actifs de

la société – mais aussi la valeur patrimoniale. En effet, M. Wider considère que ce n'est pas que du patrimoine d'Alpiq dont il s'agit, mais du patrimoine suisse.

Sur question, M. Wider indique qu'il ne sait pas ce qui se passe à EOS et ne saurait répondre si les SIG ont montré un intérêt à l'achat d'actions d'ALPIQ au travers d'EOS. Cela dit, il fait savoir que beaucoup d'acteurs du marché ont manifesté leur intérêt à acheter des parts non pas dans le portefeuille, mais dans un aménagement spécifique, comme la Grande Dixence ou une machine particulière. M. Wider donne les deux raisons pour lesquelles une telle mise en vente a été écartée. Premièrement, agir ainsi déclencherait des droits de préemption. En effet, pour ce qui serait de la mise en vente directe d'une action de la Grande Dixence, les sociétés Axpo et BKW, de même que la Ville de Bâle, ont un droit de préemption. Or, il serait préférable que ces avoirs demeurent en mains suisses romandes. Secondement, M. Wider explique qu'une corbeille composée de différents aménagements avec différents profils de production permet de valoriser le tout. La corbeille a finalement plus de valeur que la somme de ses éléments individuels ; c'est l'effet portefeuille. L'individualisation de ces aménagements ferait perdre cet effet, qui donne des revenus intéressants. M. Wider précise aussi l'importance de cet état de fait, eu égard aux investisseurs à l'occasion de constructions. L'investisseur participe des revenus provenant de la gestion du portefeuille. Bien que certaines personnes le souhaitent, on ne peut pas complètement ouvrir le portefeuille. M. Wider mentionne la vente des parts des Forces Motrices du Grand-Saint-Bernard, il comprend qu'on puisse le voir comme une contradiction, mais souligne que ce n'en est pas une. Alpiq était actionnaire minoritaire et les avoirs ne constituaient pas une grande valeur. Donc, il faut garder les éléments forts du portefeuille, et parfois se séparer d'autres éléments.

Un député a demandé si les sociétés étrangères pourraient potentiellement acheter les barrages.

M. Wider a précisé que cela dépendrait des sociétés. A titre d'exemple, les statuts de Grande Dixence SA prévoient que cela devrait rester suisse. Il existe d'autres sociétés qui n'ont pas de telles clauses dans leurs statuts. Une nouvelle fois, M. Wider se réfère à ses explications précédentes et explique que l'investisseur étranger – conscient de l'existence du droit de préemption – serait plutôt intéressé à tout racheter, plutôt qu'un aménagement particulier.

Sur question, M. Wider a répété les deux raisons de ne pas vendre les aménagements individuellement : d'abord, les droits de préemption de la Suisse alémanique, puis la perte de valeur du portefeuille.

Par ailleurs, M. Wider comprend que les gens ne souhaitent plus rien avoir à voir avec Alpiq. Les gens peuvent être méfiants et se demander si Alpiq va survivre. Cela étant, M. Wider peine vraiment à comprendre pourquoi les sociétés romandes n'ont même pas mis un pied dans la porte. Lui l'aurait fait. Cela permet d'avoir accès à toutes les informations les plus utiles, les profits, les productions et le reste. En effet, c'est un moyen de gagner de l'information puisque la société, cotée en bourse, ne dévoile normalement pas ces informations. D'ailleurs, beaucoup d'investisseurs ont pratiqué cette méthode. Ils ont certes dû signer des déclarations de confidentialité, mais ils ont tout vu. M. Wider se demande pourquoi tout le monde a fait cela, tout le monde a tout vu, sauf la Suisse romande.

M. Wider a souhaité profiter d'être devant des parlementaires pour exposer ce qui suit. La grande différence avec la situation d'EOS est que le marché était effectivement fermé à l'époque. A cette époque, les sociétés étaient plutôt vite d'accord de se sauver, pour ensuite reporter le surplus au client.

Aujourd'hui, la situation est différente. M. Wider mentionne le fait qu'il existe des clients captifs et des clients libres. Pour garder les clients libres, on doit aller sur le marché, pour trouver l'énergie la moins chère. M. Wider rappelle qu'il ne s'agit pas là d'un vrai marché. Le marché fait l'objet d'une distorsion totale, notamment à cause du prix du CO<sub>2</sub> ou des subventions ou de la protection du charbon. Il n'y a donc plus de réel prix du marché. L'offre et la demande n'y jouent plus de rôle. Dans un tel contexte, un manager ne peut pas aller aider une société comme Alpiq.

Le Tribunal fédéral a mis le doigt sur le grand écart que doit faire un manager entre ses clients captifs et les clients libres. Il a estimé qu'il fallait faire une moyenne pour répercuter proportionnellement sur les clients captifs et les clients libres. M. Wider estime que c'est désormais pire qu'avant. Il souhaite attirer l'attention des commissaires sur le fait qu'il s'efforce de trouver des solutions avec les sociétés distributrices suisses romandes. Il faut maintenant un cadre normatif qui permette à cette branche de retrouver un chemin qui la relie à nouveau au service public, tout en gardant des aspects entrepreneuriaux. M. Wider pense qu'il faut ces deux aspects. Il y a d'autres grandes sociétés suisses qui sont exposées au même destin qu'Alpiq ; sans clients captifs, la survie est grandement menacée.

Un député est interrogé sur la structure et les implications de la *sub-holding*. Il aimerait savoir si ladite *sub-holding* détiendra l'ensemble des sociétés, ou sera seulement chargée d'en gérer la production. En d'autres termes, il demande si, en achetant une part de la *sub-holding*, on achète également un aménagement physique.

M. Wider répond qu'Alpiq Holding est la société mère. Toute la force hydraulique sera transposée dans Alpiq Holding. La société nouvellement créée sera une *sub-holding* d'Alpiq Holding, qui détiendra ces 18 sociétés hydrauliques. De cette *sub-holding*, M. Wider explique que seront mis en vente 49%, pour éviter l'ouverture des droits de préemption. A supposer qu'une personne achète les 49% mis en vente, il ne détient pas 49% de chacune des 18 sociétés, mais seulement 49% de la *sub-holding*. La participation d'Alpiq reste la même. M. Wider prend l'exemple de la Grande Dixence. Si Alpiq a aujourd'hui une participation dans la Grande Dixence qui est de 60%, ces 60% seront transférés dans la *sub-holding*, et l'acquéreur des 49% détiendra ainsi 49% des 60% détenus par Alpiq Holding. M. Wider précise que cette construction a été réfléchi. Elle ne permet pas de changer les actionnaires. Elle est effectivement assez complexe.

Quant à la question de savoir si c'est l'énergie ou la matière qui est détenue, M. Wider compare la construction à une grosse société de partenaires. Dans une société de partenaires, les partenaires s'engagent à assumer les coûts. C'est ici le même principe qui s'applique à la *sub-holding*. L'investisseur s'engage à assumer les coûts, et il reçoit de l'énergie en contrepartie.

Un député demande si cet investisseur n'est pas tout de même indirectement propriétaire d'une partie du barrage physique. Lorsqu'il achète l'énergie, il achète indirectement une partie du barrage physique.

M. Wider confirme cette analyse. L'investisseur devient indirectement propriétaire.

Sur question, M. Wider indique qu'il ne pense pas que le public soit intéressé par ces investissements qui ne sont pas les plus attractifs. Les engagements sont lourds.

Sur question, M. Wider pense que le Conseil d'Etat a eu raison de tourner le dos aux énergies fossiles. Par ailleurs, M. Wider pense qu'il ne faut pas ouvrir le marché en Suisse. Il explique que, en Suisse, on produit actuellement 58% d'eau, 37% de nucléaire, et le petit reste en centrales thermiques et en énergies renouvelables. M. Wider estime que, pour que tous les propriétaires de force hydraulique aient les mêmes outils, il faudrait prendre le renouvelable et l'eau. Il précise à cet égard que la Suisse est le seul pays à ne pas considérer l'eau comme renouvelable. M. Wider considère qu'il serait bénéfique de ne pas ouvrir le marché, d'affecter la totalité de la force hydraulique aux clients captifs et, entre-temps, de trouver un modèle de marché qui soit une solution à moyen ou long terme. En effet, dans un système où 80% de la propriété est en mains publiques, il est impensable que l'offre et la demande fassent les règles. A titre d'exemple, lors de l'hiver de 2013, la demande d'énergie a augmenté et

il y avait un manque d'approvisionnement pour transformer l'énergie requise. Les producteurs s'en sont réjouis en pensant que, s'il manque de l'énergie, les prix vont augmenter. Or la Confédération a interdit une telle réaction en disant que, si les prix montent, ils seront plafonnés, car il s'agit d'un service public. Voilà, en somme, le décalage qui existe entre service public et marché ouvert. M. Wider sait qu'une réponse n'a pas encore été trouvée, et qu'une réflexion est en cours. Il souhaiterait tout de même qu'on soit clair et qu'on définisse une direction.

Un député a souhaité savoir concrètement ce qui serait acheté par un investisseur. Il avait compris qu'il s'agissait d'un droit d'exploitation. Il pense donc qu'on vend l'accès à la concession pour une durée déterminée.

M. Wider indique que les 18 aménagements ont des différentes durées de concession. La durée moyenne d'une concession est de 32 ans. Le portefeuille d'énergie électrique issue des 18 va générer 5 milliards de kWh. Celui qui achète les 49% aura donc droit à 2,5 milliards de kWh, au prix coûtant de la moyenne de l'énergie produite dans les 18 sociétés.

Un député demande si l'infrastructure reste ainsi dans les mains du propriétaire suisse.

M. Wider distingue à la fin de la concession, la partie mouillée, et la partie sèche qui constitue environ 15% et reste chez le concessionnaire.

Une députée comprend que la mise en vente est due à la différence du prix à la production et du prix du marché. Or, rien n'indique que la situation devrait changer puisque l'ouverture du marché de l'électricité est toujours d'actualité. Elle demande donc quel est l'intérêt de l'investisseur qui achète.

M. Wider est d'accord avec la députée précitée. Il explique qu'il y a deux paris. Le premier est celui selon lequel les prix du marché pourront monter dans un avenir de plusieurs années. C'est à ce pari que M. Wider ne croit plus. Le deuxième est le pari régulateur. C'est-à-dire que si la Suisse estime que la force hydraulique a une certaine valeur patrimoniale, il faudra faire quelque chose pour la protéger.

La même députée comprend donc que l'investisseur ne peut ainsi qu'être un investisseur public. Seul un investisseur public peut faire un pari dans la longue durée.

M. Wider reconnaît la véracité de cette déduction. Il explique que l'espérance était que beaucoup de sociétés suisses s'y intéresseraient et qu'un élan naîtrait pour trouver une solution politique et se libérer des 3 centimes, qui ne sont pas ceux du prix du marché mais d'une distorsion du marché.



Un député comprend que nos difficultés financières sont dues à la totale dérégulation du marché européen de l'énergie. Il se demande s'il serait envisageable que la Confédération intervienne et surtaxe l'énergie importée, afin qu'elle soit remise sur le marché suisse au prix de l'électricité suisse. Cela pourrait permettre aux producteurs suisses de survivre.

M. Wider répond qu'une étude a été menée communément avec l'Office fédéral pour trouver des solutions. La solution évoquée par le député a été discutée. L'obstacle principal est qu'il faut savoir ce qui est importé. Et pour savoir ce qui est importé, les collègues étrangers doivent quelque peu collaborer. Or, ces derniers n'ont pas forcément intérêt à ce que tout aille parfaitement chez leurs concurrents. Donc l'idée n'a pas été oubliée, mais elle a été rangée.

### **Séance du 18 novembre 2016 – discussion**

La question du retrait de la motion est évoquée.

M. Sormanni répond que cela avait effectivement été envisagé. Malheureusement, cela s'avère compliqué, car le premier signataire, M. Stauffer, ne fait plus partie du groupe. Or, il faut demander l'avis du premier signataire pour retirer une motion.

### **Audition de M. René Duvillard, directeur général de l'office des bâtiments (ci-après OBA), accompagné de M. Vladan Schroeter, directeur de l'ingénierie et l'énergie**

M. Schroeter commence par indiquer aux commissaires que la première mission de l'office des bâtiments (OBA) est de construire et de rénover, en passant nécessairement par une optimisation énergétique. La stratégie de l'office se subdivise en trois volets. Premièrement, le volet comprenant les obligations légales comme les conventions d'objectifs ou l'indice de dépense de chaleur (IDC). Deuxièmement, la sobriété énergétique, c'est-à-dire le fait de faire des économies et, troisièmement, la substitution énergétique, soit le fait de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables. M. Schroeter présente ensuite les actions qui poursuivent cette stratégie. A cet égard, les thèmes principaux sont notamment la réduction de l'électricité, du thermique, de l'eau, etc., en priorisant chaque élément en fonction des enjeux et du potentiel d'économies à faire. L'étape suivante consiste à définir les moyens financiers ; M. Schroeter rappelle que le bouclage du PL efficacité I s'élevait à 8 millions et le PL efficacité II à 35 millions. M. Schroeter indique que, entre 2005 et 2009, l'OBA a pu investir 2,5 millions de son propre budget pour en dégager une économie de 5,4 millions en 2009. En 2015, ces

5,4 millions continuent dans le temps à amortir l'amortissement des installations. M. Schroeter compare l'investissement à une ampoule achetée lors d'une année précise, mais qui continue de fonctionner et de se rentabiliser durant plusieurs années. A partir de 2009, le bouclement du PL efficacité I de 8 millions a permis de dégager une économie de 11,5 millions, ce qui signifie que, entre 2005 et 2015, un investissement de 10,5 millions a été fait pour une économie de 31,6 millions. M. Schroeter en déduit que chaque franc investi a permis de dégager près de 3 francs d'économies.

Sur l'aspect énergétique, M. Schroeter expose que la consommation d'électricité a diminué de  $-10,6\%$ , la consommation thermique de  $-14,5\%$ , la consommation d'eau de  $-35,8\%$ , et celle de  $\text{CO}_2$  de  $-13,2\%$ . Quant au photovoltaïque, il couvre aujourd'hui  $3,9\%$  du parc d'électricité. La part du thermique renouvelable étant de  $8,9\%$ . M. Schroeter cite quelques exemples concrets, en commençant par celui d'Unimail où, sur l'ensemble des actions entreprises, une économie de  $36\%$  a été faite sur l'électricité. La plus grosse économie étant celle faite sur les installations de froid. Les installations de rafraîchissement ont pu être optimisées avec l'eau de l'Arve. M. Schroeter mentionne également l'éclairage d'Unimail, qui était insuffisant par le passé. Il est passé de 200 à 500 lux par mètre carré, tout en économisant  $70\%$  de la consommation d'électricité. M. Schroeter mentionne également l'optimisation de la ventilation à l'hôtel des finances. Le gros changement a été de prendre des automates programmables et de changer la régulation. La diminution a aussi été considérable puisqu'elle est de  $-72\%$  de la consommation d'électricité, malgré un faible investissement au départ. M. Schroeter relève que ce changement pourrait être productif dans toutes les installations où il y a des monoblocs de ventilation. M. Schroeter mentionne également les changements entrepris au niveau du chauffage de l'EC Nicolas-Bouvier, principalement les automates programmables et les sondes qui ont dû être installés. Là aussi, l'investissement n'était pas trop lourd et l'opération pourrait être rentable dans beaucoup d'autres endroits. M. Schroeter poursuit avec les économies d'eau qui se sont élevées à  $-85\%$  dans le CO du Marais. La grande partie des économies d'eau est faite en remédiant aux fuites d'eau et en corrigeant les *process* des installations qui peuvent être plus ou moins gourmands.

M. Schroeter passe ensuite à un exposé sur les prix de l'énergie. Il explique que, entre 2005 et 2014, les prix des énergies n'ont fait qu'augmenter, pour fortement chuter dès 2014-2015. M. Schroeter explique que les prix ont d'abord chuté en raison du prix de la molécule elle-même, mais surtout parce que la TVA a diminué depuis 2015 ; l'Etat de Genève ne paie plus de TVA étant donné qu'il est propriétaire des SIG à plus de  $50\%$ . Toujours sur le prix

de l'énergie, M. Schroeter explique que la taxe de raccordement pour le dernier client n'a pas beaucoup changé tandis que la taxe sur le transport et l'utilisation du réseau augmentent chaque année. De même, les taxes fédérales et cantonales montent, tout comme la taxe sur le CO<sub>2</sub> ou sur le recyclage, le retraitement et l'épuration d'eau. La façon de consommer et les pointes de consommation ont aussi une influence sur les prix.

M. Schroeter explique que, en termes d'achat d'énergie, l'OBA avait souscrit entre 2005 et 2014 à l'offre « découverte » des SIG. En 2015, cette offre a été abandonnée au profit d'un contrat « bleu + agio solaire ». Ce changement a mené à 20% d'offre de Vitale Vert en moins, mais aussi à un passage de 1,5 à 2,5% de la part du photovoltaïque. De plus, le contrat prévoit une diminution de 0,1 ct/kWh/an.

M. Schroeter passe ensuite à la stratégie prévue pour 2017-2035. M. Schroeter souligne l'importance, avant tout, de maintenir les acquis et les économies déjà faites, ce que prévoit le PL efficacité II. Ensuite, il s'agit d'amplifier les actions d'économies d'énergie à grande échelle. De plus, il s'agit désormais d'élargir le périmètre des bâtiments à optimiser. M. Schroeter rappelle que l'office a d'abord attaqué les très gros consommateurs. Il s'agit donc maintenant d'élargir les mesures aux consommateurs moyens. Les autres objectifs sont ceux liés au développement des énergies renouvelables comme le chauffage à distance (CAD) ou le photovoltaïque. Les objectifs sont fixés avec des temps de passage. M. Schroeter rappelle que le PL efficacité II est de 35 millions dont 18 millions de subventions. Ce dernier devrait permettre de dégager 40 millions d'ici à 2027.

M. Schroeter donne un aperçu sur le plan solaire. Les avantages de l'énergie solaire sont nombreux : il s'agit d'une alternative aux énergies fossiles, d'une énergie non polluante, c'est une production simple à mettre en place, le prix est stable, il n'y a pas de déchet ni de gaz, et les conséquences des pannes sont bien moins graves que pour d'autres énergies. Aussi, le fait que la production d'énergie soit faite sur place directement représente beaucoup moins de pertes. M. Schroeter explique que l'office ambitionne de poser systématiquement des panneaux photovoltaïques sur tous les toits des bâtiments de l'Etat de Genève neufs ou en bon état, et sur toutes les rénovations de toitures. Le potentiel est d'à peu près 50 000 mètres carrés pour ces installations. M. Schroeter relève que l'investissement est aussi relativement considérable, puisqu'il est estimé à 10 millions de francs. L'office a donc cherché à trouver un investisseur. Après une discussion auprès de plusieurs investisseurs potentiels, les discussions se sont concentrées avec les SIG. M. Schroeter explique ce choix. D'abord, les SIG sont aussi soumis à l'AIMP. De plus, il a été arrangé que l'office fasse partie intégrante des projets, qui se

feront ainsi à livre ouvert. M. Schroeter indique aussi que les SIG recevront 4,7% du bénéfice sur les installations. M. Schroeter indique que, aujourd'hui déjà, le prix du kWh photovoltaïque sur les toits de l'Etat est inférieur aux prix du réseau. Un autre élément important en la matière serait la possibilité de pousser la surproduction dans le réseau et de la consommer plus tard. Tout cela est possible du fait que l'Etat est propriétaire des SIG à plus de 50%.

M. Schroeter apporte quelques explications au sujet du projet CADéco à la Jonction, qui consiste à chauffer le quartier de la jonction grâce à l'eau du lac. M. Schroeter oppose le projet à une installation classique qui prendrait 4 unités d'énergie fossile pour la passer à travers une chaudière à mazout avant d'arriver dans un radiateur, avec 0% de renouvelable. A l'inverse, il s'agit là d'une pompe à chaleur avec 3 unités d'eau du lac pour une unité d'électricité. Grâce à une pompe à haute température, l'Etat va pouvoir raccorder les bâtiments et obtenir 75% d'énergie renouvelable. La diapositive montre l'emplacement des installations et des bâtiments. La pompe à chaleur sera située en face du quai du Seujet et les bâtiments de l'Etat vont représenter 40% de la puissance de production, le reste appartenant en grande partie à la ville de Genève. M. Schroeter explique que ce projet conduira à une plus grande part d'énergie renouvelable, à une forte baisse de l'impact du CO<sub>2</sub>, le tout pour un prix de 15 centimes le kWh. De surcroît, il n'y aura ni bruit ni odeur, et un gain de place dans les bâtiments, puisque les installations prennent moins de place.

M. Schroeter conclut en expliquant que le PL efficacité démontre que le mécanisme fonctionne, que les investissements produisent des résultats qui sont rentables et durables. Le PL efficacité énergétique II va dans le sens des objectifs fixés par la Confédération et il ne s'agit pas seulement d'objectifs puisque l'expérience montre déjà que cela fonctionne. M. Schroeter constate par ailleurs que le confort des utilisateurs ne s'en trouve pas déprécié pour autant, bien au contraire.

M. Duvillard répond que l'office est largement dans les montants qui avaient été indiqués en février. L'office préparera le plan avec la stratégie et les coûts d'ici à la fin de cette année, et ce dernier sera présenté. M. Duvillard rappelle que cela figure au plan décennal d'investissement (PDI), en phase 2.

### **Audition de M. Olivier Epelly, directeur de l'OCEN, et de M<sup>me</sup> Myriam Garbely, adjointe à la direction générale de l'OBA**

C'est M<sup>me</sup> Garbely, adjointe à la direction générale de l'OBA, qui présentera la stratégie énergétique 2050.

M<sup>me</sup> Garbely s'apprête à présenter la stratégie fédérale énergétique 2050, de même que les positions de l'office cantonal par rapport à cette stratégie. M<sup>me</sup> Garbely explique en préambule que cette stratégie remonte à une décision du Conseil fédéral et du parlement de sortir progressivement du programme nucléaire. Cette décision a été prise suite à la catastrophe de Fukushima. Doris Leuthard a ainsi eu la possibilité d'affirmer la volonté de sortir d'une société bâtie sur le pétrole et le nucléaire au profit des énergies renouvelables. C'est cette restructuration fondamentale du système énergétique qui a été baptisée Stratégie énergétique 2050. D'emblée, M<sup>me</sup> Leuthard a annoncé que la transition se ferait par étapes. M<sup>me</sup> Garbely explique que la démarche se fait en deux temps : un premier paquet de mesures comprend la révision complète de la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et la définition d'une stratégie de réseaux électriques. Le deuxième paquet constituerait un passage à un système d'incitation fondé sur un nouvel article constitutionnel. M<sup>me</sup> Garbely constate que l'élément qui est d'actualité est la révision de la loi fédérale sur l'énergie, pour laquelle un référendum pourrait bien conduire à un vote au printemps 2017. La présentation se focalisera donc sur la révision de la loi sur l'énergie.

La loi fédérale sur l'énergie comprend trois grands axes. La sortie du nucléaire, les mesures permettant d'économiser de l'énergie, et les mesures visant à développer les énergies renouvelables. M<sup>me</sup> Garbely indique qu'elle passera ces trois axes en revue, en plus d'un quatrième axe qui est venu s'ajouter aux débats parlementaires, à savoir celui du soutien à la grande hydraulique existante. Pour chaque axe, M<sup>me</sup> Garbely mentionnera les propositions de la Confédération ainsi que la position du canton. M<sup>me</sup> Garbely précise, s'agissant du canton, qu'elle présentera les positions prises par le Conseil d'Etat lors des diverses consultations, que ce soit lors de la précédente ou de l'actuelle législature.

S'agissant de l'axe de la sortie du nucléaire, M<sup>me</sup> Garbely indique que la loi prévoit une interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, de même qu'elle prévoit que les centrales existantes continuent à pouvoir être exploitées aussi longtemps que la sécurité est garantie. Il y a aussi une interdiction de retraiter les éléments combustibles. S'agissant du positionnement du canton, M<sup>me</sup> Garbely indique que le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, suivant l'injonction faite par la constitution genevoise. A ce sujet, le canton a aussi fait valoir l'importance de fixer une date d'arrêt définitif des centrales pour que les investisseurs intéressés par l'énergie renouvelable puissent avoir une sécurité dans la planification de leurs investissements.

Le deuxième axe concerne la réduction de la consommation d'énergie fossile afin de régler le problème du CO<sub>2</sub>. Dans cette mesure, le programme

bâtiments va être renforcé. Il s'agit d'un programme de subventions destinées aux propriétaires immobiliers pour assainir leurs bâtiments ; le programme est financé avec une partie de la recette de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Dans le projet de loi, le financement passe de 300 à 450 millions par an. Le mécanisme qui devrait être mis en place prévoit 3 francs de subventions fédérales pour un franc de participation par les cantons. La mise en œuvre du programme serait confiée aux cantons. M<sup>me</sup> Garbely indique que le canton de Genève s'est prononcé en faveur de la poursuite et du renforcement du programme bâtiments. Par ailleurs, la loi prévoit qu'il soit possible de déduire les coûts d'investissement dans l'amélioration de bâtiments sur deux périodes fiscales. M<sup>me</sup> Garbely indique qu'un autre élément a été ajouté, à savoir que les frais de démolition et de reconstructions soient déductibles. Le canton de Genève ne s'est pas prononcé sur cet élément qui a été ajouté par le parlement et qui ne figurait pas à l'époque de la consultation. S'agissant de la mobilité, M<sup>me</sup> Garbely indique qu'il n'y a pas beaucoup de propositions mais elle mentionne les prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules qui vont être plus sévères pour les voitures de tourisme. Les prescriptions sont désormais aussi élargies aux véhicules de livraisons légers, particulièrement les camionnettes. Le canton s'est prononcé en faveur des prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub>. De plus, M<sup>me</sup> Garbely mentionne les économies d'électricité. Le projet de révision prévoit la poursuite des appels d'offres publics pour des programmes et des projets d'économie d'électricité dans l'industrie et les services. M<sup>me</sup> Garbely explique qu'il s'agit pour l'Office fédéral de l'énergie de faire des appels d'offres, et les programmes qui permettent d'économiser le plus d'électricité par franc remportent l'appel d'offres. M<sup>me</sup> Garbely mentionne le fait que Genève a bénéficié de cela à plusieurs reprises ces dernières années, notamment au travers de l'assainissement de l'éclairage des HUG ou l'amélioration de l'éclairage de l'aéroport. Il ne s'agit donc pas d'une nouveauté et le Conseil d'Etat genevois s'est montré en faveur du fait que cela se poursuive. Le Conseil d'Etat s'est également prononcé en faveur du fait qu'il y ait des obligations d'efficacité qui soient imposées aux fournisseurs d'électricité. Cela ne figure toutefois plus dans le projet voté par le parlement.

M<sup>me</sup> Garbely poursuit avec le troisième axe qui consiste logiquement à augmenter la part de l'énergie renouvelable. La première mesure qui s'inscrit dans cette optique est l'encouragement à la production, qui se fait grâce au mécanisme de la RPC (rétribution à prix coûtant). Le plafond au supplément passerait de 1,5 à 2,3 centimes par kWh. Cela est payé par tous les consommateurs d'électricité pour pouvoir ensuite financer les nouvelles installations renouvelables. La loi prévoit certes d'augmenter le plafond à 2,3 centimes, mais elle prévoit aussi d'arrêter tout ce programme 5 ans après

l'entrée en vigueur de la loi. De plus, M<sup>me</sup> Garbely indique que la loi prévoit de grandement faciliter les exemptions pour les grandes entreprises transformatrices d'électricité, dont les conditions de remboursement du supplément seront élargies. Le canton s'est naturellement prononcé en faveur de l'énergie renouvelable. Il s'était en revanche prononcé en défaveur d'un plafond. M<sup>me</sup> Garbely indique que la loi actuelle prévoit que les grands consommateurs d'électricité à qui on rembourse le supplément doivent investir 20% du montant dans l'efficacité, les 80% pouvant être affectés à l'activité économique. Le Conseil d'Etat s'était prononcé en faveur de cette mesure. Par ailleurs, la stratégie 2050 prévoit un soutien à la géothermie, que ce soit en grande profondeur, dans quel cas le financement se ferait par le supplément sur l'électricité, ou pour la moyenne profondeur, dans quel cas ce sont les recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub> qui permettraient de payer. Cela serait intéressant pour Genève lorsqu'elle entrera dans la phase de forages du programme GEothermie2020. La stratégie 2020 prévoit également un soutien aux nouvelles grandes centrales hydrauliques. M<sup>me</sup> Garbely précise qu'il s'agit plutôt des centrales au fil de l'eau comme la centrale de Conflan. Le financement viendrait là aussi par le supplément sur l'électricité. M<sup>me</sup> Garbely précise qu'un tel soutien au projet de Conflan serait insuffisant pour en assurer la rentabilité. Finalement, s'agissant du soutien aux énergies renouvelables, il est proposé de modifier les conditions-cadres. Il s'agit là de la déclaration que le développement et l'utilisation des énergies renouvelables relèvent de l'intérêt national. M<sup>me</sup> Garbely explique que, dans le cadre d'un conflit avec la protection du paysage ou de l'environnement – qui relève aussi de l'intérêt national –, cela ne signifie pas que le développement des énergies renouvelables primerait, mais cela signifie qu'il y aurait une pesée d'intérêts entre exploitation et protection, ce qui n'était pas le cas avant cette déclaration. M<sup>me</sup> Garbely indique aussi que les procédures d'autorisation pour les énergies renouvelables et pour les réseaux électriques doivent être raccourcies et simplifiées tant au niveau fédéral que cantonal. Genève s'est prononcé en faveur du changement des conditions-cadres, et a regretté que la planification fédérale n'intègre pas aussi les énergies thermiques comme la géothermie, l'utilisation des eaux de surface pour rafraîchir ou chauffer, ou encore le stockage d'énergie thermique dans les sous-sols.

Comme indiqué en introduction, M<sup>me</sup> Garbely en vient au soutien à l'hydraulique existante, qui est venu s'ajouter en commission parlementaire. M<sup>me</sup> Garbely souligne qu'il s'agit là d'un soutien financier à des barrages qui produisent déjà aujourd'hui. Ce qui a été voté est un modèle de prime de marché qui consiste à réduire l'écart entre le coût de production et le prix du marché qui est plus bas, en donnant une prime de soutien à la grande

hydraulique existante. Là aussi le financement se ferait au moyen du même supplément, qui se monterait au maximum à 2,3 centimes par kWh. M<sup>me</sup> Garbely précise que les barrages genevois ne seraient pas concernés par cela, car ces derniers approvisionnent des clients captifs et l'électricité n'est donc pas vendue au prix du marché. Les SIG peuvent donc couvrir leurs coûts de production. En revanche, seraient concernées les participations directes ou indirectes des SIG dans les entreprises du secteur hydraulique, comme Alpiq. Pour conclure, toujours dans le domaine du soutien à l'hydraulique, M<sup>me</sup> Garbely se réfère à l'initiative « Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses » déposée par le Grand Conseil de Genève avec l'idée de taxer l'électricité issue d'énergies non renouvelables pour favoriser celle de l'hydraulique. M<sup>me</sup> Garbely indique que la commission de l'énergie du Conseil des Etats a soutenu l'initiative par 5 voix contre 2, avec 4 abstentions. L'initiative est maintenant renvoyée à la commission de l'énergie du Conseil national et devrait être traitée au cours du deuxième trimestre de l'année 2017. M<sup>me</sup> Garbely remercie les commissaires pour leur attention et se tient à leur disposition pour d'éventuelles questions.

Un député demande si l'Etat contrôle les grands consommateurs qui doivent investir 20% dans l'économie d'énergie.

M<sup>me</sup> Garbely répond que l'Office fédéral de l'énergie exerce un contrôle là-dessus. Elle indique qu'il y a à Genève près de 600 gros consommateurs et que ces derniers sont suivis par l'office cantonal de l'énergie et sont soumis à des conventions d'objectifs pour améliorer leur efficacité.

Un autre député s'interroge sur les problèmes auxquels se confrontent les propriétaires de barrages. Ces problèmes sont liés à la baisse des prix de l'électricité, mais, aussi et surtout, aux implications sur les questions de bilan et d'évaluation de leurs ouvrages et aux provisions qu'ils doivent établir. Le député demande donc si un examen des normes est entrepris pour essayer de soulager temporairement ces propriétaires.

M<sup>me</sup> Garbely ne peut répondre à cette question précise, il faudrait la poser à un spécialiste en la matière.

Un député relève un élément qui lui paraît particulièrement intéressant dans la stratégie énergétique 2050. Il s'agit de l'affirmation selon laquelle les énergies renouvelables relèvent de l'intérêt national. Il demande si les autorités devront effectivement avoir un regard différent sur les demandes déposées.

M. Epelly souligne que cela concerne plutôt l'énergie hydraulique et éolienne, les autorisations pour les panneaux solaires relevant de la compétence cantonale. M. Epelly confirme que cette mise à niveau des deux intérêts – l'environnement et l'énergie renouvelable – est de nature à faciliter



la réalisation concrète d'ouvrages. M. Epelly concède également que le principe devrait tendre à s'appliquer au niveau cantonal, mais, s'agissant des panneaux solaires, il rappelle que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a été modifiée pour supprimer la nécessité d'une autorisation de construire, sauf si le bâtiment est protégé ou dans le cadre d'un plan de site.

### **Vote**

Après une discussion, la Commission de l'énergie et des services industriels de Genève vote, à une courte majorité, la motion 2329.

Cela fait, le président met aux voix la motion 2320.

**Pour :**

–

**Contre :** 12 (1 EAG, 1 Ve, 3 S, 2 UDC, 4 PLR, 1 PDC)

**Abstentions :** 3 (3 MCG)

*La M 2320 est refusée.*

## **Proposition de motion**

**(2320-A)**

### **Stop à l'énergie fossile, sauvetage du patrimoine suisse en énergie hydroélectrique !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la motion 1835 du 20 août 2008 refusée par le Grand Conseil ;
- la débâcle annoncée de la société Alpiq ;
- la décision d'Alpiq de brader les barrages hydroélectriques de Suisse, notamment EOS (Energie Ouest Suisse), pour renflouer ses caisses ;
- que les SIG ont financé déjà une première fois au travers d'EOS le barrage de la Grande Dixence ;
- l'absence de politique protectrice de la Suisse sur l'importation d'énergie fossile en Suisse ;
- l'effondrement du prix de l'électricité sur le marché européen,

invite le Conseil d'Etat

- à donner instruction aux SIG de racheter au meilleur prix le barrage de la Grande Dixence ;
- à donner mission aux SIG de racheter certaines installations hydroélectriques en Suisse au meilleur prix ;
- à demander au Conseil fédéral de taxer l'importation d'énergie fossile en Suisse, dans l'objectif de favoriser la production d'énergie renouvelable en Suisse.